



Neuchâtel, le 24 avril 2015

Département des finances
et de la santé
Château
2001 Neuchâtel

Consultation sur le projet de prolongation et d'adaptation du dispositif d'aide aux fusions de communes

Monsieur le conseiller d'Etat,

Nous avons bien reçu votre lettre invitant les partis politiques et les conseils communaux à participer à la consultation relative au projet de prolongation de l'aide aux fusions de communes et à celle relative à un projet de révision de la loi sur les droits politiques.

Nous sommes favorables au principe de la fusion des communes et, dès lors, nous acceptons sans autre la loi et l'arrêté que vous nous proposez. Nous sommes satisfaits de la prolongation proposée, mais nous souhaitons que la date butoir puisse se prolonger au-delà de l'année 2016 pour permettre aux communes concernées (notamment La Béroche, Bevaix-Boudry-Cortailod) de déposer dans les temps un dossier solidement préparé. Nous vous proposons donc que ces dernières puissent bénéficier des mesures d'aide actuelles jusque fin décembre 2018.

Certaines fusions envisagées (nous pensons notamment aux communes de Neuchâtel, Valangin, Peseux et Corcelles-Cormondrèche) modifieront la composition des districts. Nous ne sommes pas par principe opposés à la suppression des districts. Cependant, nous tenons à exprimer aujourd'hui que cette suppression éventuelle devrait être impérativement accompagnée d'un système électoral adéquat et de la constitution de circonscriptions électorales qui tiennent compte des spécificités des différentes régions du canton.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous accorderez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, à l'assurance de notre parfaite considération.

LES VERTS NEUCHATELOIS